

Escalade et droit

21 mars 2014



RENSEIGNEMENTS :

Centre de droit de la montagne / CERDHAP
Tél : 04 56 52 97 15
Courriel : cerdhap@upmf-grenoble.fr

CERDHAP - CDM
Université Pierre-Mendès-France - Grenoble 2
BP 47
38040 Grenoble cedex 9

PARTICIPATION AUX FRAIS :

25 euros par personne (colloque et buffet)

AVEC LE SOUTIEN DE :

Master 2 « Droit de la montagne » - Université Grenoble-Alpes



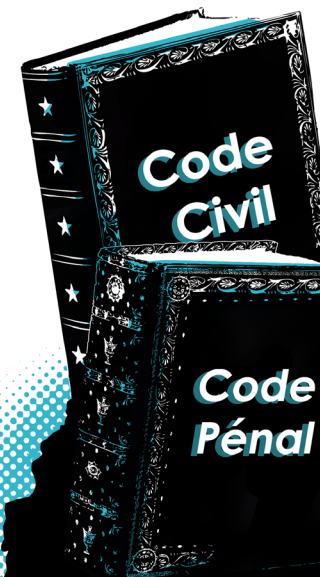
Escalade et droit

21 mars 2014

Campus universitaire
de Grenoble - Amphi H

Thématiques :

- L'encadrement de l'escalade
- Les sites d'escalade
- Les accidents d'escalade



La démocratisation de la pratique de l'escalade soulève des multiples questions. Le droit y apporte des réponses que les intervenants viendront présenter :

- quels sont les **cadres de l'activité** (cadre fédéral, encadrement humain, cadrage par les normes techniques) ?
- quelles sont les **problématiques juridiques** liées aux sites d'escalade (statut des sites sportifs en milieu naturel, conventionnement, restrictions d'usage; cas des SAE et du terrain d'aventure) ?
- quels sont les **régimes de responsabilité et d'assurance** qui s'appliquent en cas d'accident ?

Programme

8 H 30 - Accueil des participants.

8 H 45 – Mot(s) de bienvenue

Sébastien Bernard, Président de l'Université Pierre-Mendès-France - Grenoble 2
David Déchenaud, Doyen de la Faculté de droit - Université Pierre-Mendès-France - Grenoble 2

9 H - Propos introductifs

Philippe Yolka, Université Pierre-Mendès-France - Grenoble 2

Programme de la matinée

Sous la présidence de François Barque

Directeur du Master 2 Droit de la montagne, Université Pierre-Mendès-France - Grenoble 2

1) L'ENCADREMENT DE L'ESCALADE

9 H 20 - L'encadrement institutionnel

Pierre-Henri Paillason, Directeur Technique National (FFME)

9 H 40 - L'encadrement humain

Arnaud Pinguet (ENSM, Chamonix)

10 H - L'encadrement normatif (le cas des normes techniques)

Vincent Maratrat, Responsable équipements (FFME)

10 H 20 - ECHANGES AVEC LA SALLE ET PAUSE

2) LES SITES D'ESCALADE ET LE DROIT

Les sites sportifs en milieu naturel

10 H 45 - Le statut juridique des sites

Franck Lagarde, avocat (CDES, Limoges)

11 H 05 - Le conventionnement des sites

Alain Renaud, Directeur Technique National Adjoint (FFME)

11 H 25 - Les restrictions à l'usage des sites

Philippe Yolka, Université Pierre-Mendès-France - Grenoble 2

Les autres sites

11H 45 - Les structures artificielles d'escalade

Claude Bouvier, Directeur Entre-Prises

12 H 05 - Le terrain d'aventure

Bénédictte Cazanave, Magistrate, Présidente du comité juridique de la FFCAM

12 H 25 - ECHANGES AVEC LA SALLE ET PAUSE DÉJEUNER

Programme de l'après-midi

Sous la présidence de Philippe Yolka

Centre de droit de la montagne, CERDHAP, Université Pierre-Mendès-France - Grenoble 2

3) LES ACCIDENTS D'ESCALADE ET LE DROIT

14 H - Escalade et secours

Jean-Philippe Gary, PGHM Annecy

14 H 20 - Escalade et responsabilité administrative

Olivier Guillaumont, Chargé de mission au conseil régional PACA

14 H 40 - Escalade et responsabilité civile

Sébastien Milleville, Université Pierre-Mendès-France - Grenoble 2

15 H - ECHANGES AVEC LA SALLE ET PAUSE

15 H 30 - Escalade et responsabilité pénale

Xavier Pin, Université Jean Moulin – Lyon 3

15 H 50 - Escalade et assurance

- L'assurance des professionnels : Anne-Rachel Bru, Laurent Eghazarian (MMA)
- L'assurance de la fédération : Philippe Garrigues (Allianz)

16 H 30 - ECHANGES AVEC LA SALLE ET CLÔTURE DU COLLOQUE